

Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection : Inspection de surveillance

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

Nom de l'exploitant	Numéro de permis		Date d'ins	Date d'inspection	
ISABELLE BREAU	2015788		Le 11 juille	Le 11 juillet 2023	
Nom de l'établissement			Numéro de	e téléphone	
Garderie chez Isa			(506) 386-	7197	
Adresse					
50 rue Surette Dieppe NB E1A 8H7					
Nom de la personne responsable de la délivrance de permis		Titre du poste			
Paula Morin		Mentor en assurance de la qualité			
Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives		Règlement	Date limite pour pate d'attestation de la conformité		
Commentaires généraux					
Lors de l'inspection de surveillance, les éléments suivants -Le ratio enfant-éducatrice\éducateurLes registres des présences quotidienne de enfants -La routine quotidienne -Un nouveau dossier a été vérifié -L'orientation positive auprès des enfants Au moment de l'inspection de surveillance, la mentore en des jeux libres à l'extérieur, changement de couche, se la diner (croquettes, pâtes, cocombres et du maïs).	assurance	de la quali			
original signé par Paula Morin			e 11 juillet 2023		
Signature de la personne responsable de la délivrance de permis	e Da	te			
original signé par Isabelle Breau		Le	e 11 juillet 2023		
Signature de l'exploitant ou de la personne désignée	Da	t≏			